

Monsieur Gérald Darmanin
Ministre de l'intérieur
11 Pl. Beauvau
75008 Paris

Le 5 octobre 2022

Monsieur le ministre,

Nous demandons l'intervention urgente des services de l'ordre pour que la production des carburants soit maintenue et accessible aux transporteurs frigorifiques sous peine de mettre en péril l'approvisionnement des populations en produits alimentaires

Les blocages des raffineries de pétrole en cours sur le territoire national confrontent en effet nos adhérents qui transportent des denrées périssables (matières premières agricoles – viandes, produits de la pêche, fruits & légumes – produits finis ou semi-finis – plats cuisinés, produits traiteurs, frais ou surgelés) à des difficultés grandissantes pour s'approvisionner en carburant.

Or, nos camions frigorifiques nécessitent deux carburants : le gazole pour alimenter les moteurs de traction et le gazole non routier pour alimenter les dispositifs thermiques de production de froid (groupes frigorifiques) indispensables pour le maintien en température des denrées qui nous sont confiées.

A ces deux carburants, il convient de rajouter l'additif communément appelé AdBlue qui permet de réduire significativement les émissions polluantes des gaz d'échappement.

Le recensement que nous venons de réaliser auprès de nos adhérents indique des réserves, chez les transporteurs qui disposent de cuves, ce qui est loin d'être le cas de tous, d'une durée inférieure à deux semaines voire, dans certains cas inférieure à une semaine. Les transporteurs sans cuves sont par ailleurs tributaires de l'approvisionnement des stations-service.

La remise en fonctionnement d'une centrale de raffinage étant d'environ 6 jours, si aucune mesure n'est entreprise rapidement pour contraindre le maintien de la production de carburant, nos transporteurs frigorifiques pourraient se trouver en panne sèche à très courte échéance et donc dans l'incapacité de travailler.

Sans carburant, nos camions ne pourront ni rouler ni produire du froid et les citoyens et consommateurs ne trouveraient plus leurs produits alimentaires dans leurs magasins.

Nous vous remercions pour l'attention que vous voudrez bien prêter à notre requête et nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, notre très haute considération.



Valérie Lasserre
Déléguée Générale